

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018 à 18h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
M. Stéphane Beauregard  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les membres du conseil ont tous reçu l'avis de convocation conformément à la procédure prévue par la loi.

79-05-2018

1. **Devis pour le déneigement des chemins d'hiver**

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres portant sur le contrat de déneigement seront publiés sous peu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la durée du contrat prévue dans la résolution no. 76-04-2018;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard  
appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le processus d'appel d'offres pour le contrat d'ouverture et d'entretien des chemins d'hiver pour les saisons contractuelles 2018-2019 et 2019-2020.

Adoptée

80-05-2018

2. **Soutènement du poteau électrique dans le 9<sup>ème</sup> Rang**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nettoyage de fossés seront effectués dans le 9<sup>ème</sup> Rang;

CONSIDÉRANT QU'un poteau d'Hydro-Québec installé près du 2019, 9<sup>ème</sup> Rang est située dans le fossé et qu'il nuit à l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès d'Hydro-Québec, nous devons procéder au soutènement du poteau durant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite au soutènement du poteau, Hydro-Québec pourra procéder à l'enlèvement des haubans et que ceux-ci seront remis en place lorsque les travaux seront terminés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à engager une entreprise possédant l'expertise pour le soutènement d'un poteau électrique. Que la directrice générale soit également autorisée à compléter les demandes nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

81-05-2018

17. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21 h 45.

Adoptée

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

---

